



**Bulletin de la Section Académique de Limoges  
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

**BIMESTRIEL N°220 NOVEMBRE - DECEMBRE 2018**

**Votez pour vous !**

**ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

**4** minutes  
de votre  
temps



Pour que  
l'on puisse  
vous en  
consacrer  
pendant



**4** ans !

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les enseignants d'EPS seront amenés à voter.

Vous savez l'engagement et le travail déployés par les militants du SNEP et de la FSU tout au long de l'année.

**Ne ratez donc pas cette occasion simple et citoyenne d'apporter votre soutien. Parce que lors des élections professionnelles, en donnant votre voix au SNEP et à la FSU, vous votez pour VOUS !**



**CRUNSS**  
⇒ P. 2

**Audience Rectrice**  
⇒ P. 4

**J & S**  
⇒ P. 5

**Adhérer**  
⇒ P. 6

**Mut inter**  
⇒ P. 7

**SNEP Nouvelle-Aquitaine**  
⇒ Pages centrales

**Cyclo-SNEP**  
⇒ P. 9

**Journée Escalade**  
⇒ P. 9

**Comment voter ?**  
⇒ P. 10

**Quels scrutins ?**  
⇒ P. 11

**CTA : liste FSU et profession de foi**  
⇒ P.12-13

**CAPA EPS : profession de foi**  
⇒ P. 14-15

**Les candidats du SNEP-FSU**  
⇒ P. 16

# Conseil Régional de l'UNSS du 16/10/2018

## ⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Réunis en AG de rentrée, les collègues d'EPS ont fortement dénoncé l'augmentation de 10% du prix de la licence. Partout en France, et tout particulièrement dans nos trois départements, la motion du SNEP-FSU a été quasi unanimement approuvée. Le SNEP-FSU, avec la profession continuera à assumer ses responsabilités en agissant pour le maintien d'un engagement fort de l'Etat, pour que le prix de la licence reste le plus modique possible, pour que les AS aient les moyens financiers leur permettant de développer leur activité et de se déplacer pour participer aux rencontres inter-établissements. Parce que l'UNSS n'est pas une association « comme les autres », parce qu'elle est un élément du Service Public d'Education. N'en déplaise à certain-es, ce n'est pas en dressant les structures les unes contre les autres et en développant la concurrence entre Services Publics que nous parviendrons à les faire fonctionner à plein régime. Ce n'est pas en subissant sans rien dire des ponctions du budget que le Sport Scolaire s'en portera mieux. En votant à la quasi-unanimité la motion du SNEP-FSU lors des AG de rentrée, les enseignants d'EPS de l'académie de Limoges ont démontré une nouvelle fois leur ferme intention de ne pas s'en laisser compter. La fameuse théorie du ruissellement ou celle plus récente des vases communicants ont un point commun : faire passer une pilule indigeste et mortifère pour l'UNSS tant au plan local que national.

Nous sommes réuni-e-s aujourd'hui pour faire les bilans financiers et d'activités. Or, ces deux bilans sont intimement liés car les activités proposées dépendent directement des moyens financiers à la disposition du Service Régional, les AS étant grandement dépendantes des remboursements accordés. Dans l'académie, la situation financière de l'UNSS a obligé l'ensemble des acteurs-rices à faire des choix, en diminuant notamment il y a 2 ans le montant du

remboursement aux AS pour les déplacements. Pour le budget de cette année scolaire, l'augmentation de 10% du contrat va mathématiquement entraîner une baisse des moyens des AS de collèges, de lycées et de lycées professionnels. Le service régional, plaque tournante entre le niveau national et les AS de l'académie, tient une place particulièrement importante dans les aides apportées aux équipes qui se déplacent loin et qui ont donc des frais particulièrement importants, mais aussi dans les événements proposés à l'échelle académique. C'est donc bien à l'Etat, qui décide du budget national et donc des crédits accordés pour l'animation aux différentes académies, de s'engager en faveur du développement du Service Public du sport scolaire, levier de lutte contre les inégalités sociales, territoriales, et filles-garçons

Lorsque l'on connaît par ailleurs, le sort annoncé du Ministère des Sports, avec une perte prévue de 60% de ses effectifs d'ici 2022, un budget en diminution de -7% en 2018 et -6,2% en 2019 (ne représentant déjà que 0,13% du budget de l'Etat) et la fin des emplois aidés : les inquiétudes annoncées depuis des mois par le SNEP-FSU trouvent une malheureuse traduction concrète. La privatisation de la Française des Jeux, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur le CNDS, n'est pas qu'une attaque latérale sur le monde fédéral. Beaucoup de clubs sportifs seront contraints d'augmenter le coût des adhésions. **Se dessine ainsi une nouvelle vision du sport dans la société, dans laquelle la pratique associative est mise à mal.** Que penser dès lors de cet objectif ambitieux du gouvernement de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 3 ans ?

L'ensemble de ces mesures à l'UNSS et au Ministère des Sports, mettent ni plus ni moins un **coup d'arrêt à la démocratisation des pratiques.** Quid du sport pour tou-te-s ? Se pose aussi la question du rôle social et éducatif que jouent les associations, contrairement à des structures commerciales guidées par la recherche de profits. **Au final, ces annonces traduisent l'abandon de tout pilotage national d'une politique publique du sport.**

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, avec les -2600 postes annoncés pour le second degré au budget 2019, pour 32000 élèves de plus, nous savons déjà que **l'enseignement de l'EPS obligatoire pour tou-te-s va payer un lourd tribu.** Après la suppression de l'EPS dans la certification au DNB, la réforme des lycées fait disparaître l'enseignement de complément et d'exploration de l'EPS et exclut un enseignement de spécialité. L'abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle, la campagne de dissuasion pour la poursuite d'études en filière STAPS, la baisse du nombre de postes au CAPEPS, la « ponction » d'une soixantaine d'enseignants d'EPS du second degré dans le cadre du plan d'urgence pour les STAPS, les suppressions de postes EPS qui sont autant de suppressions d'animateurs



Le sport scolaire un droit pour tous

d'AS, viennent en rajouter. Par ailleurs, le gouvernement devient coutumier des annonces « bienveillantes », mais les décisions viennent les contredire : J-M Blanquer annonçait en octobre 2017 la création de 1000 Sections Sportives Scolaires ou Classes à Horaire Aménagé supplémentaires... RAS pour cette rentrée ! Le MEN invite les EPLE à s'engager dans le programme « Génération 2024 » .... sans aucun moyen afférant et sans réelle vision d'un projet porteur pour les AS et les élèves concernés ! Le PNDSS « horizon 2020 » de l'UNSS pose en 1er axe de développement l'Accessibilité.... Le contrat licence va augmenter de 10% à la rentrée 2018 ! Aux objectifs « Paris 2024 » annoncés (80 médailles et 3 millions de pra-

tiquants supplémentaires), on organise la mise à mort du ministère des sports !

Fort heureusement, l'engagement indéfectible des élèves, le professionnalisme et la responsabilité des enseignants d'EPS animateurs-trices d'AS, des coordonnateurs-trices de districts, des cadres UNSS et des autres acteurs-trices permettront au Sport Scolaire de continuer à fonctionner. Mais pour combien de temps encore ?

**Parce qu'il a le sport scolaire au cœur, le SNEP-FSU continuera à œuvrer pour qu'il se développe, dans l'intérêt de TOUS les élèves et des AS. Nous ne lâcherons rien !**

## ⇒ Bilan du CRUNSS

Ce Conseil Régional de l'UNSS avait un ordre du jour très dense, car il regroupait à la fois le bilan financier (qui n'avait pu se faire en avril/mai faute de recteur...), la proposition de mutualisation des compétitions académiques et les bilans d'activités et des projets.

Sur le **bilan financier**, les deux représentants du SNEP-FSU (encore une fois la seule organisation syndicale présente) ont salué la réactivité des services pour leur apporter tous les éclaircissements demandés. Le service régional termine l'année 2017 sur un solde positif de 27 182,53€ (principale explication : les dotations aux départements ont été moins importantes l'an dernier).

Le Service Régional a ensuite proposé **une mutualisation des frais de transport des AS engagées dans les championnats académiques**. Le SR prendra toujours en charge 60% des factures, mais les 40% restants seront mutualisés entre toutes les AS participantes (y compris donc les AS qui accueillent), sur la base d'un forfait :

- ⇒ 55€ si l'AS déplace de 1 à 3 équipes,
- ⇒ 100€ si l'AS déplace plus de 3 équipes.

Ce principe de mutualisation avait été proposé par le SNEP-FSU il y a déjà 2 ans pour niveler les dépenses des AS de l'académie (les AS venant de loin étant systématiquement mis plus à contribution que les AS proches des lieux de compétition). L'objectif est aussi de permettre aux trésoriers de connaître à l'avance les frais engagés (quel que soit le lieu de compétition).

Nous avons entendu les réticences des AS de la Creuse sur ce principe de mutualisation : elles se sont exprimées « contre » lors de l'AG de rentrée à Guéret. Elles redoutaient principalement que cela n'entraîne une augmentation des temps de transport, engendrée par des parcours, certes plus économiques, mais surtout plus longs. Depuis il a été expliqué par le directeur régional, lors du CD UNSS 23, que le SD 23 et les AS garderaient la main sur l'organisation des transports creusois et que cette mutualisation ne concernait que l'aspect financier des déplacements aca-

démiques. Cette mutualisation, votée à l'unanimité lors du CRUNSS, est uniquement un partage plus équitable entre AS des frais engendrés par leurs déplacements lors des championnats d'académie : toutes paieront ainsi le même forfait, qu'elles se déplacent ...ou jouent à domicile.

**Le SNEP-FSU a été et sera toujours très attentif aux crédits d'animation et d'organisation : il n'est pas question que les AS subissent une diminution de la qualité des transports, en rallongeant des parcours qui sont déjà bien assez longs lorsqu'une AS doit traverser l'académie.** N'hésitez pas à nous faire remonter vos impressions sur ce nouveau système qui est mis en place dès cette année et dont nous ferons l'analyse au prochain Conseil Régional.

Autre point à l'ordre du jour : le bilan d'activité. Les chiffres le confirment : notre académie se porte bien. Nous stabilisons le nombre total de licences élèves (14509, ce qui représente plus de 35 élèves / animateur-trice !) et bonne nouvelle, en augmentant le nombre de licences filles.

Le SNEP est également intervenu pour dénoncer **le manque de personnels** cette année (alourdi par les arrêts maladie). En raison d'une délégation de signature au niveau national, le SR ne pouvait signer de Services Civiques dès la rentrée comme habituellement. Nous avons une nouvelle fois dénoncé ce type de contrats (qui clairement ne permet pas de vivre, avec seulement 580€/mois) et demander que les moyens soient débloqués pour embaucher en CDI des secrétaires administratifs et comptables à la hauteur des besoins. Le SR nous a répondu que la situation se débloquait temporairement car ils allaient pouvoir embaucher des services civiques rapidement. Mais la question se reposera l'an prochain, d'autant plus que les aides au contrat d'Alexandre Bariaud arrivent à leur terme... Sur la question des postes, nous avons aussi demandé que les supports de postes adaptés à l'UNSS soient développés, et a minima conservés.

⇒ **Dominique PARVILLE**



# Audience rectrice - 4 octobre 2018

## ⇒ Compte-rendu

**Etaient présents à cette audience :** Mme Gavini-Chevet (Rectrice), M. Tarayre (directeur de cabinet), M. Denis (secrétaire général) et M. Sbaa (IA-IPR EPS)

Pour le **SNEP-FSU Limoges** : Carole Boissard, Annette Durin, JT Auconie et Dominique Parvillé

### ⇒ Réforme du lycée, et de l'enseignement professionnel, place de l'EPS obligatoire et optionnelle :

**SNEP : Quelle est la volonté de cette réforme ?**

**Mme la Rectrice :** « mettre fin à la filière d'excellence « S », faire sauter les clivages, permettre à l'élève de construire son parcours vers le Supérieur et éviter la concurrence entre EPLE. Il ne faut pas se leurrer tous les couples de spécialités ne seront pas offerts (5 ou 6 par lycée...) ».

**SNEP : Carte des formations : quel est l'avenir des options EPS dans l'académie ? créations / suppressions ? Combien d'heures sont allouées aux dispositifs d'option EPS en 2<sup>nd</sup>e, en 1<sup>ère</sup>, en terminale ? Et sur quels moyens horaires (heures postes / HSA, heures fléchées) ?**

**M. Denis** « pas de remise en cause des 3h d'option à ma connaissance...les syndicats ont parfois + d'infos que nous ... »

**M.Sbaa :** « l'EPS est gourmande en moyens... il faudra faire la preuve que ces dispositifs (options et SSS) fonctionnent bien »

**Mme La Rectrice :** « si les élèves sont demandeurs, ces dispositifs doivent exister ! »

*Sur les options et notamment l'option de complément, pas de réponse pour l'instant, ils n'en savent rien.*

**SNEP : Que penser des diminutions d'horaires (y compris en EPS) dans l'enseignement professionnel ?**

**Mme La Rectrice :** « La baisse des horaires d'enseignement professionnel est assumée car le volume horaire est trop lourd dans cette filière ».

### ⇒ Le sport scolaire :

**SNEP :** il y a actuellement un manque de personnels à l'UNSS (recrutement d'emplois civiques et arrêts maladie). Qu'en est-il ? Serait-il possible que les profs d'EPS qui demanderaient un poste adapté puissent aller à l'UNSS ?

**Mme La Rectrice :** « je souhaite solliciter l'UNSS nationale pour que soit autorisé un recrutement territorial ».

**M. Denis :** « pas de recrutement possible pour

l'UNSS car c'est une association, il manque des personnes à recruter aussi en service civique pour les EPLE. »

**SNEP : Les anciens Recteurs (M. Duwoye, M. Auverlot) s'étaient engagés à envoyer un courrier aux chefs d'établissement pour donner la possibilité aux EPLE de faire un don à leur AS ce qui est prévu par les textes mais ce n'est toujours pas fait.**

Mme La Rectrice : « d'accord pour renouveler cette transmission des textes juridiques aux chefs d'établissement ».

### ⇒ Sur les sections sportives scolaires :

**SNEP : Il n'y a plus aucun moyen fléché pour les SSS. Demande d'une enveloppe fléchée de 3HP / section.**

**M. Denis :** « les EPLE font leurs choix dans le cadre des dotations attribuées dans leurs marges, la SSS n'est pas déconnectée du projet d'établissement »

**M.Sbaa :** « Il est aussi nécessaire d'avoir aussi recours à l'encadrement par des éducateurs fédéraux ».

**Remarque du Snep : les moyens financiers pour les SSS sont à harmoniser : dans le 87, des SSS ferment à cause du manque de moyens.** Mme la Rectrice prend note...

### ⇒ Sur l'avenir du rectorat et le sort des personnels :

**Mme La Rectrice :** « une mobilité fonctionnelle est à envisager et sera proposée sans mutation géographique forcée, ni perte de salaire, ni changement indiciaire ».

Notre entretien n'a pu aller plus loin malgré les sujets que nous aurions souhaité aborder, Mme La Rectrice ayant une autre réunion.



⇒ Carole BOISSARD



⇒ Annette DURIN



⇒ Jean-Tristan AUCONIE



⇒ Dominique PARVILLE

# Jeunesse et Sport

## ⇒ Les champs de la Jeunesse et du Sport menacés

**Un tissu associatif en danger, une offre sportive à venir inégalitaire, une couverture fédérale du haut-niveau partielle et un projet de société altéré dès demain!**

Bien que les annonces du dernier remaniement ministériel du 16 octobre dernier aient conforté l'existence de ces deux Ministères, la Jeunesse restant rattachée à l'Éducation Nationale et le Sport « jouissant » d'un ministère de plein exercice, il n'en est pas moins vrai que « Jeunesse et Sports » reste attaquée et menacée en profondeur. De manière générale, le Comité d'Action Publique 2022, dorénavant appelé « CAP 2022 », a comme objectif unique de baisser de 3 points les dépenses publiques par le transfert ou l'abandon de certaines missions de service public.

### Les constats endogènes sont les suivants :

⇒ Un désengagement fort de l'État dans l'organisation du sport en France, dans sa régulation (réglementation) et dans son financement.

⇒ L'État, avec le concours d'une poignée de fédérations lobbyistes, s'attache à vouloir « offrir » plus d'autonomie aux 120 fédérations

agrées. Or, seule cette poignée de fédérations est en capacité de maintenir voire développer leurs activités grâce à un modèle économique atypique mais non conventionnel, et grâce à une visibilité importante (médiatisation). La bonne centaine de fédérations plus confidentielles n'a pas le droit de cité, elles sont prises dans ce goulot d'étranglement et sont menacées pour certaines de disparition à moyen terme ou dans le meilleur des cas, contraintes de réajuster leurs activités en réduisant la voilure.

⇒ La création d'une agence du sport au premier trimestre 2019 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) est une première étape vers le désengagement total de l'État. Cette gouvernance partagée du sport à responsabilités réparties (30 % État, 30 % mouvement sportif, 30 % Collectivités et 10 % monde économique) est une utopie. Comment arriver à faire adhérer ces sphères à une cause d'intérêt général alors que les intérêts des uns et des autres sont divergents et dictés par d'autres logiques électoralistes, marketing ou encore locales?

⇒ Les modes de financement de l'État (budget sport = 0,07 %, en baisse de 6,2 % en 2019) qu'ils soient directs via les conventions d'objectifs entre le Ministère et chaque fédération et par « ruissellement » via le CNDS pour les comités, les clubs, voire les collectivités (équipements), soit indirects par la mise à disposition des Cadres Techniques Sportifs (CTS), ne sont plus jugés utiles car ils ne constitueraient pas un levier suffisant au développement de la pratique pour tous. À terme, les fédérations, et par effet de cascade les clubs, devront diversifier leurs sources de financement et autofinancer les CTS qui auront été lâchement transférés aux fédérations en échange d'une habile surcontre-partie financière éphémère. L'atteinte de l'objectif annoncé des 80 médailles par notre dernière Ministre est bien mal engagée...

⇒ La « flexibilité » du marché du travail tant attendue, sous-tendue par l'UE, imposerait au sport une dérégulation quasi totale, hormis pour les environnements spécifiques qui pourraient être préservés ! En d'autres mots, les Brevets d'État (BEES), les BPJEPS, pour ne citer qu'eux, seront en concurrence sur le marché du travail face à des diplômés discount ! La sécurité de l'usager, son éducation, sa formation civique, citoyenne et sportive ne seront plus une priorité et un enjeu social.

⇒ Par ailleurs, les capacités d'action des per-



**BUDGET SPORT 2019 : - 6,2 %**  
Faire plus avec de moins en moins !

sonnels techniques et pédagogiques (PTP), qu'ils soient Professeurs de Sports (PS) ou Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ), sont en constante dégradation depuis plus de 10 ans. Les effectifs ont chuté de 20 % depuis la dernière décennie. A l'horizon 2022, 1600 ETP doivent sortir du giron de l'État (soit 80 % du corps total des PS) : non remplacements de départ en retraite (80/an), transferts au secteur privé ou, de manière plus sournoise, par d'habiles pratiques insidieuses consistant à démobiliser l'agent (suppression de missions, isolement,...). Les missions de ces conseillers se sont recentrées sur l'aspect régalién pour lequel ces agents n'ont ni les compétences, ni le statut, ni le mode de recrutement adapté pour répondre à cette tâche. Ces agents doivent répondre à des commandes ponctuelles émanant de la Préfecture, ou d'autres services pour répondre à un besoin dont la cause est plus profonde et dont le remède ne se limite pas à apposer un pansement sur une plaie béante. Ces demandes, nullement structurantes sur les territoires, ni éducatives pour les pratiquants, restent chronophages et inadaptées aux besoins de terrain.

**Autrement dit, cette nouvelle organisation erratique, inadaptée et purement économique, si tant est qu'il reste à prouver que le sport coûte de l'argent à l'État, aura des conséquences exogènes néfastes :**

⇒ Une augmentation des inégalités d'accès à

la pratique : création de zones blanches en matière d'offre sportive ou dans le meilleur des cas baisse de l'offre de pratique et augmentation du coût des licences (ex : 10 % pour l'UNSS).

⇒ Une montée en charge du secteur privé marchand et/ou des pratiques auto-centrées (auto-organisées).

⇒ Des fédérations peu voire plus contrôlées par l'État.

⇒ Un projet de société, de vivre ensemble et un cercle vertueux de valeurs portées par le sport et la jeunesse qui se délitent face à une vision économico-technocrato-électorale du sport. Cette nouvelle vision du sport s'inscrit plus globalement dans une société de demain plus individualiste, injuste, tournée vers la surconsommation, inéquitable, et favorable aux plus riches, où le sport associatif n'est plus la priorité.

**Voici nos revendications intersyndicales JS (hors CFDT) et SNEP-FSU secteur Sport :**

- Un pôle éducatif interministériel avec un Ministère Jeunesse et Sports de plein exercice
- Un rattachement administratif de tous les PTP au niveau régional, sans mobilité géographique
- Une sortie des ministères sociaux

⇒ **Alexandre MALEYRIE**  
Professeur de Sport  
DDCSPP 87



Profs de sport, CTPS, profs d'EPS / agrégés détachés, contractuels : **VOTEZ pour le SNEP et la FSU !**

Le pourquoi / le comment dans le bulletin spécial Secteur Sport : [www.snepfsu.net/bulencour/959supJS.pdf](http://www.snepfsu.net/bulencour/959supJS.pdf)

## Adhérer au SNEP-FSU

⇒ **Pour donner du poids au seul syndicat de l'EPS**

L'an dernier, nous avons franchi la barre des 10 000 syndiqués au SNEP, ce qui représente un taux de syndicalisation hors-norme dans le paysage français. Forts de cette légitimité (donnée également par les résultats aux Elections Professionnelles), les représentants du SNEP peuvent agir et doivent être entendus. Que ce soit au niveau national (au près du Ministère, de l'Inspection Générale, etc.) mais aussi au niveau local, lorsque nous siégeons dans les instances (spécifiquement EPS ou non), lorsque nous sommes reçus en audience, mais aussi tout simplement dans nos publications, le SNEP peut afficher objectivement que la profession est derrière lui.

Et ça change tout !

Car sans syndiqués, pas de syndicat ! Et sans le SNEP, où en serait la profession aujourd'hui ? Quels seraient notre statut, nos obligations de service, notre forfait AS, nos installations, ...

Certes, nous sommes loin d'être satisfaits de la situation actuelle, mais sans le SNEP et la FSU, nul doute qu'elle serait bien pire.

Alors, pour donner du poids au SNEP, pour nous permettre d'organiser les réunions, les stages, de continuer à analyser les textes, d'en faire part dans nos différentes publications (bulletin/site internet/fil info), de peser dans les décisions et de porter haut la voix des enseignants d'EPS, deux solutions complémentaires et essentielles :

⇒ Voter pour le SNEP et la FSU

⇒ Se syndiquer. Car par ce simple moyen, vous donner de la force au seul syndicat qui défend l'EPS et ses enseignants.

⇒ **Dominique PARVILLE**



## ⇒ Mutations inter-académiques : les changements de barème

Objet du barème	avant	maintenant
<b>ELEMENTS COMMUNS</b>		
<b>Ancienneté</b> Ancienneté dans le poste  Vous avez effectué le service national dès la titularisation	10 pts par an + 25 pts tous les 4 ans  +10 pts pour la 1 <sup>ère</sup> mutation	20 pts par ans + 50 pts tous les 4 ans  +20 pts pour la 1 <sup>ère</sup> mutation
<b>SITUATIONS FAMILIALES</b>		
<b>Rapprochement de conjoints (RC)</b> Séparation  <b>Autorité parentale conjointe</b>	200 pts si les 2 conjoints ont leur résidence professionnelle dans 2 académies non limitrophes ou 100 pts si les 2 conjoints ont leur résidence professionnelle dans 2 départements non limitrophes au sein d'académies limitrophes.  +100 pts par enfant ayant 20 ans ou moins au 31/08/2018 + séparation éventuelle	100 pts si les 2 conjoints ont leur résidence professionnelle dans 2 académies non limitrophes ou 50 pts si les 2 conjoints ont leur résidence professionnelle dans 2 départements non limitrophes au sein d'académies limitrophes.  +100 pts par enfant ayant 18 ans ou moins au 31/08/2019 + séparation éventuelle
<b>SITUATIONS ADMINISTRATIVES, INDIVIDUELLES ET CHOIX PERSONNELS</b>		
-REP+ et politique de la ville -REP+ -politique de la ville -politique de la ville et REP  -REP	Collèges : ancienneté de poste de 5 ans et + : 320 pts Lycées : politique de la ville, ancienneté de poste de 5 ans et + au 31/08/18 : 320 pts  Collèges : ancienneté de poste de 5 ans et + : 160 pts	Collèges : ancienneté de poste de 5 ans et + : 400 pts Lycées : politique de la ville, ancienneté de poste de 5 ans et + au 31/08/19 : 400 pts  Collèges : ancienneté de poste de 5 ans et + : 200 pts
-stagiaire ex-contractuel enseignant 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré EN Ex-CPE, ex-CO-Psy. Ou psychologues scolaires -ex-MA garanti d'emploi -ex-AED ou ex-AESH -ex-EAP (emploi avenir professeur -ex-contractuels en CFA	-100 pts pour le 3 <sup>ème</sup> échelon ou moins -115 pts pour le 4 <sup>ème</sup> échelon -130 pts pour le 5 <sup>ème</sup> échelon et plus	-150 pts pour le 3 <sup>ème</sup> échelon ou moins -165 pts pour le 4 <sup>ème</sup> échelon -180 pts pour le 5 <sup>ème</sup> échelon et plus
-pour tous les stagiaires lauréats de concours ne pouvant bénéficier des 100 pts (avant) ou 150 pts (maintenant) (CF case du dessus)	50 pts de bonification	10 pts de bonification
Vœu Corse	600 pts : 1 <sup>ère</sup> demande 800 pts : 2 <sup>ème</sup> demande 1000 pts : 3 <sup>ème</sup> demande et plus	800 pts : 2 <sup>ème</sup> demande 1000 pts : 3 <sup>ème</sup> demande et plus
Stagiaire en Corse	800 pts non cumulables avec la bonification d'ex-contractuel	600 pts (stage 2018-2019 obligatoirement en Corse)
Sportifs de haut niveau		Plus obligés de participer à la phase inter du mouvement national à gestion déconcentrée. Seuls ceux qui désirent obtenir une affectation définitive dans une académie à la rentrée 2019 sont appelés à participer au mouvement inter ; sinon, ils resteront affectés en ATP.

## ⇒ **Droits de muter pour tous : le SNEP et la FSU obtiennent des avancées !**

Le Ministère a enfin entendu les arguments du SNEP-FSU et du SNES-FSU et SNUEP-FSU nos partenaires. Cela faisait plusieurs années que nous dénoncions un **barème déséquilibré qui écartait de la possibilité de muter de nombreux collègues sans situation particulière** (Rapprochement de Conjoint, Handicap, APV et CIMM). Le barème étant maintenant sécurisé par le décret 2018-303 du 25 avril 2018, la DGRH du MEN a accepté d'opérer un rééquilibrage du barème. Ainsi, pour le mouvement 2019, l'ancienneté de poste et la bonification stabilité poste (part commune du barème à tous les demandeurs) a été doublé, ce seront donc 20 points par année d'ancienneté de poste et 50 points tous les 4 ans qui seront attribués cette année. Nous avons proposé un triplement de ces points mais les autres organisations syndicales ont toutes préféré en rester au doublement...ne voulant pas trop de changement !

Nous avons par ailleurs obtenu que certaines bonifications soient réévaluées pour prendre en compte l'évolution du barème : Education prioritaire, ex non titulaires. Nous sommes également intervenus pour que les bonifications liées au handicap des conjoints et enfants soient maintenues alors que le ministère envisageait de les supprimer. Il en va de même pour les demandes répétées avec le vœu préférentiel.

Certes nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions, notamment le retour d'une

bonification de 20 points par an pour les collègues TZR afin de reconnaître la pénibilité de cette fonction, le maintien des bonifications acquises par les collègues sortis du dispositif éducation prioritaire, la bonification des 50 points pour les néo-titulaires qui n'avaient pas utilisé cette dernière lors des mouvements précédents, ou encore la prise en compte du nombre d'enfants dans le cas de la demande au titre de parent isolé.

Grâce à nos interventions les choses ont évolué dans le bon sens mais il reste encore du chemin pour obtenir des améliorations dont notamment la sortie du système de mutations à gestion déconcentrée en 2 temps qui place de fait les candidat-es à mutation dans un système aveugle.

Vous trouverez d'ores et déjà sur le site du SNEP national et celui du SNEP Limoges les fiches syndicales de suivi (Mutation Inter et Spécifique nationale), notre bulletin spécial Mutations Inter 2019 et le calculateur de barème (accessibles aux syndiqué.es). Vos élu.es (le SNEP Limoges a tous les sièges à la CAPA) sont disponibles pour répondre à vos questions.

Et n'oubliez pas : pour avoir des élu-es combattif-ves qui obtiennent des avancées à même de défendre le droit de chacun à une mutation choisie, voter, entre le 29 novembre et le 6 décembre, pour les listes présentées par le SNEP et la FSU est le meilleur moyen !

## ⇒ **Mutations inter-académiques : le calendrier**

- ⇒ **Du jeudi 15 novembre 12h au mardi 4 décembre 18h** : période de saisie des vœux sur I-prof-SIAM pour le mouvement inter et les mouvements spécifiques
- ⇒ **Mercredi 12 décembre** : date limite de retour des formulaires de confirmation avec les pièces justificatives
- ⇒ Faire parvenir la fiche syndicale de suivi individuel au SNEP de votre académie
- ⇒ **Du mardi 15 janvier au dimanche 27 janvier** : affichage des barèmes sur I-prof
- ⇒ **Jeudi 24 janvier** : groupe de travail académique de vérification des vœux et barèmes
- ⇒ **Lundi 28 janvier** : date limite de contestation des barèmes par courriel : ce.diper@ac-limoges.fr et copie à corpo-limoges@snepfsu.net
- ⇒ **Vendredi 15 février** : date limite de dépôt des demandes tardives, modifications de demande et demandes d'annulation pour motifs graves indiqués dans l'arrêté rectoral.
- ⇒ **Fin février-début mars** : tenue des instances paritaires nationales (CAPN et FPMN) ; et publication des résultats du mouvement inter-académique.

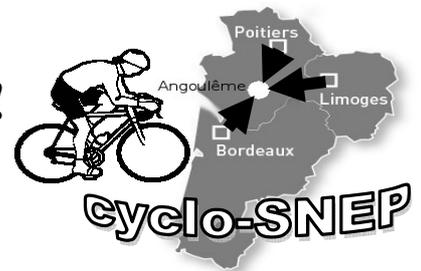


⇒ **Magali BARRAT**



# Cyclo-SNEP

⇒ Les profs d'EPS ont mouillé le maillot !



- ⇒ 107 kilomètres
- ⇒ 4h59 de vélo soit 21,4km/h de moyenne
- ⇒ 1469m de D+

Pas une grande performance en soit, certes, mais bien une façon originale de pointer les inquiétudes de la profession pour cette refonte de la carte des académies, en réponse à la réforme territoriale que nous avons dénoncé dès le début... Non seulement les informations sont données au compte-goutte, mais le peu que nous avons ne sont pas bien encourageantes : un seul recteur à Bordeaux ? une vision « multi-sites » d'une académie bien grande pour être gérée de Bordeaux ? Et en plus des problèmes liés à la carte des formations, aux Services Publics qui ne peuvent que s'éloigner des populations rurales, quel avenir pour les personnels des rectorats ?

ÉDUCATION ■ Les profs de sport du Snep-FSU mouillent le maillot

## Pédaler pour faire rétropédaler la fusion

Hier matin, aux alentours de 9 heures, quelques courageux professeurs d'EPS se sont retrouvés devant le rectorat de Limoges avant de se lancer à vélo pour rejoindre le rectorat d'Angoulême à 150 kilomètres.

Une randonnée bien sympathique par ce beau temps, dont l'intérêt ne se situait pas dans l'exploit sportif mais dans la revendication.

Ces professeurs du Snep-FSU ont rejoint d'autres professeurs d'EPS qui se sont lancés au même moment depuis Bordeaux et Poitiers dans le but de dé-



EN SELLE. Une dizaine de professeurs est montée en selle et au créneau pour dénoncer la fusion des académies. T. SALLAUD

crétaire du SNEP-Fsu pour l'académie de Limoges.

Le syndicat dénonce cette fusion dont le but serait « une concentration de la gestion des moyens et des centres de décision à Bordeaux [...] Nous pouvons craindre des redéploiements budgétaires rompant ainsi les équilibres financiers des services UNSS des académies les plus rurales, déjà confrontées au défi des subventions des collectivités territoriales et à l'explosion des coûts de déplacements », dénonce le communiqué des professeurs inquiets. ■

nonner la fusion de leurs académies. « Pour coller à la réforme des régions, les académies pourraient fusionner en 2020 », redoute Dominique Parvillé, co-se-

Plus de photos, les articles de presse et les reportages vidéos sur [www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)

⇒ Dominique PARVILLE



## Journée escalade : 38 participants!

⇒ L'escalade en sécurité (et non la sécurité en escalade !)

Les journées de l'EPS

Société Sport Art



Un grand merci à Alexandre Majeswski, secrétaire académique du SNEP Grenoble, qui est venu animer cette journée riche et très intéressante. Tous les participants ont fait part de leur satisfaction sur les contenus proposés, même si certains ont regretté qu'une 2<sup>ème</sup> journée ne puisse pas avoir été organisée pour enrichir les contenus pédagogiques (la sécurité revenant inmanquablement dans les discussions et étant logiquement un des points sensibles de la journée).

Les documents présentés par Alex mais aussi des ressources pédagogiques sont en ligne sur [www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)



# Elections professionnelles

⇒ Comment voter ?



## 1 Je crée mon espace électeur

Sur internet obligatoirement = <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son adresse professionnelle
- Créer son mot de passe électeur (8 caractères mini, dont au moins une majuscule et une minuscule).
  - ⇒ Vous pouvez alors vérifier les infos vous concernant (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale)
  - ⇒ Si vous avez perdu votre mot de passe : retourner sur le site, cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « mot de passe oublié » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau

## 2 Notice de vote donnée dans votre établissement

Vous avez du récupérer votre notice de vote entre le 5 et le 13 novembre. Si ce n'est pas le cas (ou si vous l'avez perdu : pas de panique ! Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur « Demander un nouvel identifiant électeur »).

## 3 Je vote dès le 29 novembre

Se munir de son adresse de messagerie professionnelle et de son mot de passe (voir point 1), de son identifiant contenu dans la notice de vote (voir point 2). Se connecter à l'espace électeur : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son identifiant électeur et son mot de passe personnel électeur pour accéder à votre espace électeur
- Sélectionner le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les 3 autres) et cliquer sur participer
- Sélectionner la liste SNEP-FSU pour les CAP et FSU pour les CT, puis cliquer sur suite et vérifier si votre choix apparaît bien. Validez en cliquant sur « je vote ».
- Répéter l'opération pour l'ensemble des votes puis accéder à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.
- Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).

## 3 Clôture des votes

**Judi 6 décembre à 17h, heure de Paris... Mais SVP, ne jouez pas avec les nerfs des militants du SNEP-FSU...**

Nous savons qui vote (mais pas qui vote pour qui, heureusement !) : cela fait partie des règles de démocratie de chaque élection (à l'urne, ou via internet). En effet, impossible ainsi de « bourrer les urnes » : x participants, voici la liste ! En sachant qui a voté, les militants du SNEP seront peut-être amenés à vous contacter pour vous rappeler de le faire, ou pour vous aider à voter si vous n'y parvenez pas.

# Alors, votez dès le 29 novembre !

# Les instances

Les instances élues se déclinent sous plusieurs formes, qu'il s'agisse de commissions administratives, consultatives ou techniques. Leur rôle déjà important doit être maintenu et approfondi, comme s'y emploie les syndicats de la FSU.

Le statut général pose le principe démocratique de l'élection par les fonctionnaires eux-mêmes de leurs représentants, pour organiser leur participa-

tion « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs.

Dans ce cadre, sont élus au suffrage universel direct les représentants dans les Commissions administratives paritaires (CAP) et les Comités techniques (CT).

## ⇒ Les Comités Techniques

Dans l'Éducation nationale, les CT sont organisés à trois échelons :

- ⇒ le Comité technique ministériel (CTM) ;
- ⇒ le Comité technique académique (CTA) ;
- ⇒ le Comité technique départemental (CTSD).

Le rôle des CT a été considérablement élargi en 2011. C'est devenu une instance fondamentale pour le travail syndical et la représentativité, qui délibère sur tous les sujets importants relatifs à nos conditions de travail.

C'est en comité technique ministériel qu'ont par exemple été débattues des questions aussi importantes que le PCCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), ou que sont examinées les créations et suppressions de postes.

D'une façon générale, c'est en CT que l'on traite de toutes les questions d'organisation et de fonctionnement, du recrutement, des salaires et des règles de carrières, des évolutions technologiques, des méthodes de travail, de formation, d'égalité professionnelle...



## ⇒ Les Commissions Administratives Paritaires

Ces commissions sont consultées sur les **décisions individuelles**. Les Commissions administratives paritaires (CAP) concernent les **personnels titulaires**.

Assurer la défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... : les CAP sont des instances indispensables. Tous les personnels titulaires ont vu un jour leur situation étudiée au cours d'une CAP : mutation, avancement d'échelon par exemple. Pour la plupart des personnels, elles existent à deux échelons : national (CAPN) et académique (CAPA).

Les CAP sont instaurées pour chaque corps de titulaires et sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Leur existence a été consolidée en 1983.

Au fil des années, grâce en particulier à l'action des syndicats de la FSU et de ses élus, elles ont vu leurs compétences et leur rôle s'étendre pour devenir des lieux de défense et de revendications pour l'ensemble des personnels. Elles jouent un rôle essentiel pour :

- ⇒ garantir l'égalité de traitement,
- ⇒ assurer la transparence dans les différents actes de gestion des carrières,
- ⇒ lutter contre les passe-droits et les décisions arbitraires.

Elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration (mutation, avancement, promotion, changement de grade, titularisation, révision de note administrative...) pour éviter une gestion à la tête du client.



# Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'Éducation !



1. **Patrice ARNOUX -SNES-FSU-** Professeur de Mathématiques- Lycée Auguste Renoir, Limoges (87)
2. **Fabrice COUEGNAS -SNUipp-FSU-** Professeur des Écoles- École de Saint Dizier Leyrenne (23)
3. **Lucile GRÈS -SNEP-FSU-** Professeure d'EPS- LP Antoine Saint-Exupéry, Limoges (87)
4. **Marie Thérèse BODO -SNUEP-FSU-** Professeure Maths-Sciences des Lycées Pro - LP R. Cassin, Tulle (19)
  5. **Claire BOURDIN -SNASUB-FSU-** Secrétaire Administrative - Rectorat, Limoges (87)
  6. **Marianne CORRÈZE -SNES-FSU-** Professeure de Lettres - Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)
  7. **Nathalie RIBIÈRE -SNUipp-FSU-** Professeure des Écoles - Ecole de Marçillac La Croze (19)
  8. **Laurence FÉRET -SNICS-FSU-** Infirmière - Collège Léonard Limosin, Limoges (87)
  9. **Christophe TRISTAN -SNUEP-FSU-** Professeur des Lycées Pro - LP Jean Monnet, Limoges (87)
  10. **Dominique PARVILLÉ -SNEP-FSU-** Professeur d'EPS - Collège Maurice Genevoix, Couzeix (87)
  11. **Clément VERNÉDAL -SNES-FSU-** Professeur Physique Chimie - Lycée Edmond Perrier, Tulle (19)
12. **Marie Mélanie DUMAS -SNUipp-FSU-** Professeure des Écoles - École Élémentaire J. Le Bail, Limoges (87)
  13. **Catherine SOARES -SNES-FSU-** AESH - Lycée Georges Danton, Brive (19)
  14. **Sandra LEMONNIER -SNASUB-FSU-** Secrétaire Administrative - Lycée R. Loewy, La Souterraine (23)
  15. **Julie RIVET -SNES-FSU-** CPE - Collège Léonard Limosin, Limoges (87)
  16. **Pascaline BON -SNUipp-FSU-** AESH - Collège Jules Marouzeau, Guéret (23)
  17. **Lise BOARETTO -SNEP-FSU-** Professeure d'EPS - LP Delphine Gay, Bourgneuf (23)
  18. **Karine ROSSANDER -SNUipp-FSU-** Professeure des Écoles - École de Favars (19)
  19. **Marlène CHÉRAMY -SNES-FSU-** Professeure de Mathématiques - Collège R. Loewy, La Souterraine (23)
  20. **Liliane RAYNAUD -SNUipp-FSU-** Professeure des Écoles - École Saint Victurnien (87)



# Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'Éducation !

## VOTEZ



## POUR DES SALAIRES REVALORISÉS

Parce que la reconnaissance de nos métiers passe aussi par une rémunération plus attractive et plus égalitaire, la FSU :

- agit pour la revalorisation de nos salaires,
- se bat et obtient des mesures de carrière qui profitent à toutes et tous, par exemple avec PPCR,
- revendique un déroulement de carrière complet, sans obstacle de grade,
- fait de l'égalité professionnelle femmes-hommes un objectif majeur,
- a pesé pour un cadrage national des grilles salariales et de la gestion des contractuel·le·s.

## ENGAGÉ·E·S AU QUOTIDIEN AVEC VOUS

Partout, dans les écoles, les établissements, les services, les militant·e·s de la FSU sont engagé·e·s au quotidien pour défendre :

- de meilleures conditions de travail pour tous les personnels,
- des créations d'emplois dans tous les métiers,
- la reconnaissance de nos identités professionnelles et de notre engagement au service de l'Éducation nationale,
- une retraite dès 60 ans, sans décote, calculée sur les 6 derniers mois,
- un service public d'éducation renforcé pour de meilleures conditions d'apprentissage.

## POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS MÉTIERS

Les services publics sont souvent présentés comme une charge par le gouvernement et les statuts comme des freins au changement. La FSU considère au contraire que les statuts des personnels sont garants :

- de services publics de qualité sur tout le territoire et donc de cohésion sociale,
- d'un égal accès aux droits pour toute la population.

La FSU agit en direction de l'État comme des collectivités territoriales :

- pour le maintien des académies et de services déconcentrés au bon niveau de proximité plutôt que des restructurations pour supprimer des emplois,
- pour le respect de la professionnalité et des missions des personnels,
- pour que les personnels soient acteurs et concepteurs de leurs métiers.

## POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Dans son projet éducatif, la FSU défend :

- la démocratisation de la réussite scolaire quel que soit l'endroit où se déroule la scolarité de l'élève.
- des contenus de formation riches et émancipateurs,
- des politiques éducatives ambitieuses avec l'intervention d'équipes pluriprofessionnelles.

Conditions de travail, revalorisation des personnels, formation initiale et continue, accompagnement des élèves, contenus d'enseignement... sont au cœur des revendications portées par la FSU.

29 > 06  
NOV DÉC

# Votez !

FAITES-VOUS ENTENDRE

# Pourquoi voter pour le SNEP et la FSU ?



## Pour un service public de l'EPS et du sport scolaire de qualité !

**Mise à mal du paritarisme :**  
Contre la suppression des CHS-CT et de certaines compétences des CAPA (mutation, avancement, ...), affirmez et confortez la place du SNEP-FSU dans les instances !

**Fusion des académies ? Non !**  
Nous répondons proximité des lieux de décision, revitalisation de notre académie, respect des missions des personnels, renforcement de l'offre éducative sur nos territoires.

**PPCR : bien joué ! Mais à améliorer...**  
La FSU a signé le protocole PPCR, première vraie promotion depuis 20 ans et plus d'équité pour tou-te-s : Une augmentation nette du point d'indice (insuffisante mais présente)  
L'assurance du passage à la Hors-Classe pour tou-te-s  
Mais ce n'est pas suffisant : agissons ensemble pour la Classe Exceptionnelle pour tou-te-s !

### DEFENDRE, SOUTENIR ET RENCONTRER LES COLLEGUES

**MUTATIONS, CARRIERE, SANTE, TZR, NON-TITULAIRES, STAGIAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, ...** Un suivi au quotidien permettant l'amélioration des situations au service de l'intérêt général, dans le respect des règles.

**ORGANISATION DE RENCONTRES, DEBATS, STAGES, ...** Le SNEP académique met en place des moments de rencontres et d'échanges, pour développer le lien professionnel : colloque programmes alternatifs collège, journée escalade, arts du cirque/égalité, etc.

**SITE INTERNET, ENQUETES, BULLETINS, FILS D'INFOS, ...**  
Communication et prise d'infos auprès des équipes : un gage d'efficacité pour le SNEP-FSU !

### UN ENGAGEMENT CONSTANT, AU PLUS PRES DU TERRAIN

**POUR LA DEFENSE ET LA CREATION DE POSTES :** Axe central de notre activité, plusieurs postes ont été sauvés ou créés suite aux interventions du SNEP-FSU.

**POUR UN DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC DU SPORT SCOLAIRE :** Travail sur la transparence des budgets et l'éthique à l'UNSS, bataille autour du projet académique pour laisser la rencontre sportive et le développement du sport pour tou-te-s au cœur de l'UNSS, défense des animateur-rices d'AS, forfaits récupérés, obtention des IMP pour les délégué-e-s de district, amélioration du fonctionnement des instances : autant d'éléments que nous avons portés et défendus d'arrache-pied de manière constante.

**POUR UNE AMELIORATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :** Actions médiatiques, audiences, interpellations des élu-e-s, diffusion des guides, suivi des établissements. Pour gagner l'accès des élèves aux installations sportives et l'amélioration de celles-ci, une activité continue !

### UN GROUPE DE MILITANT-E-S ET DE COMMISSAIRES PARITAIRES AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

**DES MILITANTES ET DES MILITANTS** dans les trois départements, issu-e-s de toutes les générations et couvrant plusieurs secteurs (collège, lycée, LP, enseignement supérieur, UNSS, jeunesse et sport).

- **UN TRAVAIL AU SEIN DE LA FSU**  
- **UNE COORDINATION SNEP NOUVELLE-AQUITAINE**, pour faire avancer les dossiers relevant des politiques régionales (installations, sport scolaire, budgets lycée, carte des formations), tout en continuant à dénoncer les conséquences de la réforme territoriale

- **UNE MARQUE DE FABRIQUE :** des actions au plus près du terrain et de la profession ! "Action Aquapolis : privé-e-s de piscine", "premiers de cordée à l'assaut du rectorat", votes dans les AG UNSS contre l'augmentation de 10% du contrat licences, cyclo-SNEP, action lycées pro, ...

- **UNE VIGILANCE ACCRUE ET DES INTERVENTIONS** pour lutter contre les écarts de carrière, d'avancement et de salaires entre les femmes et les hommes



Le service public,  
on l'aime, on le défend

### RENFORCER !

- ⇒ L'équité, la transparence, le respect des barèmes et des règles communes ;
- ⇒ Les moyens de remplacement par des personnels titulaires pour assurer la continuité du service public ;
- ⇒ La légitimité et la force de proposition des élu-e-s du SNEP ;
- ⇒ Les liens au sein de la profession.

### EXIGER !

- ⇒ Des créations de postes à hauteur des besoins ;
- ⇒ De meilleures conditions de travail et une meilleure prise en compte de la pénibilité du métier ;
- ⇒ L'égalité femmes / hommes
- ⇒ Le déblocage des salaires ;
- ⇒ Le retour à un mouvement national.

### DEFENDRE !

- ⇒ La place de l'EPS dans le système éducatif ;
- ⇒ Le service public d'éducation et du sport scolaire ;
- ⇒ Le statut général des fonctionnaires et le statut particulier des enseignant-e-s d'EPS ;
- ⇒ Le déroulement de carrière de TOU-TE-S les enseignant-e-s d'EPS ;
- ⇒ Les règles du paritarisme.

### S'ENGAGER !

- ⇒ Pour le développement et l'accès à des installations sportives de qualité ;
- ⇒ Pour la défense et le développement des droits sociaux (retraite, aide sociale, protection sociale) .
- ⇒ Pour le développement de nos AS contre tout système concurrentiel ;
- ⇒ Pour un syndicalisme porteur de solidarités.



AVEC LE SNEP-FSU ET LA FSU J'AGIS !  
**ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN !**

**29** > **06** | **Votez !**  
NOV DÉC  
**FAITES-VOUS ENTENDRE**

# Les candidats du SNEP-FSU

Du 29 novembre au 6 décembre : Votez SNEP et FSU !

Pour la Hors-Classe et la Classe Exceptionnelle						Pour les agrégé-es	
							<p>Régine Delattre Collège E. Freyssinet Objat—19</p> <p>Jean-Pierre Durth Collège Jean Lurçat Brive—19</p> <p>Blandine Pardoux Lycée A. Renoir Limoges—87</p> <p>Bruno Baron Collège A. Maurois Limoges—87</p> <p>Laurette Dot Lycée G. Cabanis Brive—19</p> <p>Pascal Pardoux Collège M. Bastié Nantiat—87</p> <p>Annette Durin Lycée R. Loewy La Souterraine—23</p>
Pour la Classe Normale							
							<p>Carole Boissard Lycée A. Renoir Limoges—87</p> <p>Dominique Parvillé Collège M. Genevoix Couzeix—87</p> <p>Magalie Barrat Lycée B. Palissy St-Léonard-de-Noblat—87</p> <p>Nicolas Wagler Collège A. France TZR—87</p> <p>Catherine Perrier Clg J. Picart le Doux—23</p> <p>Fabien Delage Collège JB Corot Aixe S/Vienne—87</p> <p>Isabelle Baron STAPS Limoges—87</p>
							<p>Anne Menvielle Collège A. de Noaille Larche—87</p> <p>Andy Scafone Collège G. Guingouin Eymoutiers—87</p> <p>Marie-Pierre Doumeix Collège P. Donzelot Limoges—87</p> <p>William Ledur Collège F Lagrange Pierre-Buffière—87</p> <p>Lise Boaretto Lycée Pro D. Gay Bourganeuf—23</p> <p>Jean-Tristan Auconie Collège P. Donzelot Limoges—87</p>